



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
de la cohésion sociale du
Nord

Mission urgence sociale,
hébergement et insertion

AVIS D'APPEL A PROJETS

**Appel à projets pour le département du Nord
en vue de la réalisation de diagnostics sociaux et d'actions d'accompagnement vers et
dans le logement à destination des ménages reconnus prioritaires au titre du droit au
logement opposable**

Annexe 1 : Cahier des charges

Contexte

La politique d'hébergement et d'accès au logement vise à privilégier l'accès et le maintien dans le logement.

Le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) a été institué en 2011. Son objet est de financer des actions d'accompagnement personnalisé de personnes reconnues prioritaires et auxquelles un logement doit être attribué en urgence au titre du droit au logement opposable (DALO), en application du cinquième alinéa du II de l'article L. 441-2-3 du CCH et d'actions de gestion locative adaptée de logements destinées à ces personnes, favorisant leur accès à un logement et leur maintien dans le logement. Depuis la loi de Finances initiale pour 2013, le FNAVDL a vu son périmètre d'intervention étendu au profit de ménages non bénéficiaires du DALO et qui plus largement relèvent des politiques d'hébergement et d'accès au logement.

Le présent cahier des charges ne concerne que les personnes reconnues prioritaires au titre du DALO.

Le contenu du diagnostic et des mesures d'AVDL ont fait l'objet d'un référentiel national en janvier 2011. Ce référentiel constitue un outil sur lequel les opérateurs peuvent s'appuyer. Il est joint au présent appel à projets

1- Contenu de l'appel à projets

L'appel à projets porte sur réalisation de diagnostics sociaux et d'actions d'accompagnement vers et dans le logement à destination des ménages reconnus prioritaires au titre du droit au logement opposable.

PRÉFET DU NORD

2- Agrément requis

Le candidat retenu devra bénéficier d'un agrément préfectoral en vue d'exercer les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées à l'article L. 365-3 du CCH, soit des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à l'article L. 365-4 du CCH, par des organismes d'habitations à loyer modéré, par des sociétés d'économie mixte gérant des logements sociaux, par des associations départementales d'information sur le logement ou par des centres d'action sociale communaux ou intercommunaux.

3- Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à projets est annexé au présent avis (annexe 1).

4- Modalités d'instruction des projets

Les projets seront instruits localement par la DDCS.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables (le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi).

Les critères de sélection sont précisés dans le cahier des charges de l'appel à projets.

5- Modalités de transmission du dossier

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard pour le 5 avril 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier sera constitué de :

- un exemplaire en version « papier »
- un exemplaire en version dématérialisée (dossier enregistré sur clef USB)

Le dossier de candidature (version papier et version dématérialisée) devra être adressé à :

Direction départementale de la cohésion sociale du Nord
Mission Urgence Sociale, Hébergement et Insertion
Cité administrative
175, rue Gustave Delory - BP 82008 - 59011 Lille Cedex

Il pourra être déposé contre récépissé à cette même adresse et dans les mêmes délais.

6- Composition du dossier

Le dossier sera composé des éléments suivants :

Caractéristiques du porteur de projet :

- un exemplaire des statuts de l'association,
- une copie de la dernière certification du commissaire aux comptes s'il y est tenu en vertu du code du commerce,
- les éléments descriptifs de son activité dans le champ sanitaire, social et médico-social et de la situation financière s'y rapportant.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Caractéristiques du projet :

- le budget prévisionnel pour l'année 2019,
- le calendrier prévisionnel de l'opération,
- ses modalités d'exécution, à savoir un descriptif du projet de l'action comportant les éléments suivants :
 - o les moyens humains et matériels mobilisés : nombre d'ETPT, qualification des personnels, expérience, matériel bureautique, modalités de transports et de déplacements
 - o la nature et les caractéristiques des outils et méthodes de diagnostic et d'accompagnement utilisés : la fiche diagnostic, le modèle de contrat d'accompagnement qui sera conclu et signé par l'opérateur et le ménage, précisant les modalités de détermination de la durée de l'accompagnement vers, lors et dans le logement et ses modalités
 - o les caractéristiques et les modalités de l'accompagnement vers et dans le logement (fréquence de rencontre avec la famille ou la personne accompagnée, contacts avec le bailleur...)
 - o le dispositif de suivi et d'évaluation du projet

7- Publication de l'avis d'appel à projets

Le présent avis d'appel à projets sera publié sur le site internet de la préfecture du Nord et diffusé aux associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.

8- Calendrier

Date limite de dépôt des demandes de concours financiers : 5 avril 2019 inclus (le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi).

Sélection des projets financés par le préfet de département : 23 avril 2019.

Fait à Lille le,

11 MARS 2019

P/ le Préfet du département du Nord
Le directeur départemental de la cohésion sociale

Emmanuel RICHARD

